

Lettre des conseillers

Édition spéciale Bureaux communautaires du 2 et 9 avril
CRISE SANITAIRE COVID-19

BRÈVE Avant l'installation des nouveaux conseils municipaux, la gouvernance de l'agglomération s'inscrit dans la continuité

La loi Urgence Sanitaire votée le 22 mars et les ordonnances qui l'ont suivie précisent les dispositions relatives à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements.

Ces dispositions entraînent notamment pour la gouvernance de l'agglomération du Cotentin, les effets suivants :

- les mandats des Conseillers communautaires sont prolongés ;
- les attributions du Conseil communautaire sont déléguées au Président de l'agglomération à l'exception de quelques prérogatives ;
- le Président prend des décisions après les avoir présentées et débattues avec les élus membres du bureau, qui se réunit, au regard du contexte, de façon hebdomadaire.

ÉDITO

« Je suis au plus près de nos priorités »

« Comme vous le savez notre pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent. Afin de limiter les risques de propagation du virus COVID-19, l'État a imposé un certain nombre de mesures. Pour répondre notre collectivité a dû adapter, de manière journalière, son fonctionnement afin de protéger l'ensemble des publics (usagers et personnel) tout en maintenant la continuité des services publics indispensables à la population.

Depuis 4 semaines maintenant, l'agglomération continue à exercer ses missions essentielles de proximité. À ce titre, je salue l'engagement de l'ensemble de nos agents qui en situation de travail ou en télétravail contribuent à la mise en œuvre de notre PCA. Je souhaite également remercier la mobilisation des Vice-Présidents qui chacun dans leurs champs de compétences permettent d'apporter des réponses aux problématiques inédites rencontrées, et restent à l'écoute de nos interlocuteurs et partenaires. Malgré les trois années d'existence de notre collectivité, notre implication démontre, si tant est qu'il le fallait, que notre administration est en place et en capacité d'agir rapidement.

Pour finir, soyez convaincus qu'avec l'ensemble de l'exécutif du Bureau communautaire, je suis au plus près l'évolution de la situation aux côtés de la Direction Générale des Services. Par ailleurs, je reste particulièrement vigilant à ce que, en ces temps particulièrement troublés, les dispositifs de communication à la fois pour notre personnel (déploiement d'un Extranet sur le site Internet de la collectivité, lettres aux encadrants et aux agents) mais également ceux à l'attention de vous, élus (la présente lettre entre autres), soient renforcés afin que l'action de notre collectivité et l'ensemble des mesures déployées puissent être connues de tous ».

JEAN-LOUIS VALENTIN

Président de l'agglomération du Cotentin



CE QU'IL FAUT RETENIR

Un Plan de Continuité d'Activités (PCA) robuste

En cette 4^{ème} semaine de confinement, le Plan de Continuité d'Activités (PCA) de l'agglomération déclenché le 17 mars par le Président, Jean-Louis VALENTIN est en place et fonctionne avec un niveau d'exercice des services publics essentiels assuré à un niveau comparable à celui précédent la période de confinement. Celui-ci est ajusté chaque semaine au regard du contexte sanitaire par le DGS en lien étroit avec le Président.

En parallèle des 280 agents en position de travail qui effectuent les missions de proximité (Collecte des ordures ménagères, Cycle de l'eau, etc.), plus de 250 agents sont en situation de télétravail depuis leur domicile.

Leur mobilisation permet également à la collectivité d'assurer une continuité de l'activité et de l'administration de notre structure. Afin de renforcer la protection de notre personnel et le respect strict des gestes barrières, l'agglomération a renforcé l'équipement de ses agents sur le terrain avec la fourniture notamment de visières pour les équipes assurant la collecte des ordures ménagères.

La collectivité étudie l'acquisition de masques dits alternatifs (en tissu) auprès de prestataires homologués par les autorités sanitaires afin d'offrir une protection additionnelle à son personnel.

L'IMAGE
DU COTENTIN

9 avril 2020

Des instances organisées en distanciel...

Afin de respecter les mesures barrière, le Bureau communautaire s'est réuni pour la 3^{ème} fois depuis le début de cette crise sanitaire en visioconférence. Organisée à l'initiative du Président, Jean-Louis VALENTIN, cette séance a permis d'aborder des sujets majeurs afin de définir le soutien à apporter aux différents acteurs du territoire.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Suite aux derniers bureaux communautaires du 2 et 9 avril

• Un appui à la coordination des problématiques sanitaires

Suite aux échanges avec Séverine KARRER, Directrice Générale du Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC), le Président, Jean-Louis VALENTIN et le V-P en charge de la Santé, Jacques COQUELIN ont fait un point sur la situation sanitaire. À ce stade, le Cotentin fait face à une situation contenue qui résulte notamment d'une mobilisation très importante du CHPC et du travail coordonné avec la communauté médicale dans son ensemble qu'il s'agisse de la Polyclinique, de KORIAN, de SOS médecins, de l'URML, etc. Nos élus ont également rappelé que l'agglomération restera, aux côtés de la communauté médicale, particulièrement vigilante sur les modalités de déconfinement qui seront annoncées par l'Etat et mises en œuvre à travers les Autorités Régionales de Santé (ARS). La collectivité a réitéré sa volonté de participer à la réflexion de prise en charge des patients du Cotentin et se tient à la disposition des autorités pour identifier les différents sites pouvant être réquisitionnés et transformés en centre de dépistage en cas de généralisation, lieux de télémedecine, etc. Enfin, l'agglomération a également proposé à la direction du CHPC de lui donner des gants et des combinaisons jetables dont elle dispose.

• Des mesures économiques pour soutenir les acteurs locaux

Participation au fonds Régional de Solidarité

En complément des actions conduites en étroite coordination avec l'ensemble des partenaires, l'agglomération

a décidé de travailler en partenariat avec la Région à la définition du Fonds régional de Solidarité pour les entreprises du Cotentin, notamment les plus petites. La région Normandie est en cours de finalisation d'un dispositif très opérationnel et devrait proposer aux EPCI qui portent avec elle la compétence économique de s'associer à cette démarche. Le Bureau communautaire a approuvé cette proposition sur le principe, estimant qu'elle répondait, dans une logique de proximité et territorialisée, aux enjeux de la situation sanitaire. En souscrivant à ce dispositif, l'Exécutif entend répondre aux problématiques économiques rencontrées par les TPE en renforçant les mesures du soutien mises en œuvre par l'Etat et la Région. Les modalités de concours restent à définir mais la collectivité souhaite pouvoir participer activement à l'instruction des dossiers et à la gouvernance du dispositif.

Une plate-forme dédiée aux producteurs locaux

Pour soutenir les réseaux de distribution alternatifs (dépôt des commandes chez les commerçants, AMAP, vente à domicile, distribution collective par les producteurs, etc.), l'agglomération a développé une plateforme numérique collaborative à destination des producteurs et des habitants. Elle est en ligne depuis le 2 avril sur le site dédié : developpement.lecotentin.fr et a enregistré plus de 4 000 visites depuis son déploiement. Avec cet outil simple, l'agglomération veut ainsi encourager la mise en relation entre les producteurs (près d'une quarantaine pour le moment) et consommateurs et ainsi assumer son rôle de facilitateur et ce d'autant plus dans le contexte sanitaire que nous rencontrons.

ET AUSSI...

• EXTENSION DES MODALITÉS D'ACCUEIL

L'agglomération a pris des dispositions élargies concernant la garde d'enfants au sein de ses différentes structures relatives à l'accueil de la petite enfance. Celles-ci sont désormais ouvertes aux agents de la Fonction Publique qui dépendent du PCA.

• OUVERTURE D'UNE 2^{NDE} DÉCHETTERIE

Afin de répondre aux nombreuses demandes et tout en respectant les gestes barrière, les élus ont décidé d'ouvrir la déchetterie de Valognes, uniquement aux professionnels, à raison d'une demi-journée par semaine et sur rendez-vous (chaque mercredi de 13h30 à 17h30).

• ACCÈS À L'INFO

Afin de renforcer l'information institutionnelle, les décisions de Président seront consultables très prochainement sur le site Internet : lecotentin.fr.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : lecotentin.fr ou par voie d'affichage au siège social de l'agglomération - 8 rue des Vindits - Cherbourg-en-Cotentin.